



Benoît TESTE
Secrétaire Général
BT/NO/19.20/064

Monsieur Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères
37, quai d'Orsay
75351 PARIS CEDEX 07

Les Lilas le 3 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Comme la FSU vous l'a écrit le 25 mars dernier, la crise sanitaire internationale que nous traversons est inédite. Depuis le début des premiers cas, les personnels de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) sont mobilisés, en Centrale comme dans le réseau. L'ensemble des équipes assure tant bien que mal la continuité pédagogique. Nous revenons aujourd'hui vers vous sur la situation humanitaire et sanitaire de nombreux pays dont nous savons, à travers vos différentes communications, qu'elles sont pour vous un objet de préoccupation majeure.

A quelques exceptions près dans certains pays où des mesures ont été prises pour des rapatriements, la ligne générale, au Ministère comme donc à l'AEFE, est de maintenir sur place l'ensemble des personnels exerçant et résidant à l'étranger. C'est l'homogénéité de cette ligne qui n'est, pour nous, plus tenable à ce jour et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les personnels de l'AEFE voient, dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne notamment, les ressortissants d'autres Etats partir, rapatriés par leur pays d'origine - situation déjà connue en temps de crise et que plusieurs de nos collègues ont déjà vécue. Ils voient aussi certaines entreprises françaises effectuer dès aujourd'hui les mêmes opérations, ceci d'ailleurs au risque de « couper des familles » quand les conjoints n'ont pas le même employeur.

La communication, certainement légitime, a été faite par le Ministère et vous-même, sur les efforts importants, la réactivité qui ont ensemble permis de faire rentrer les touristes français présents à l'étranger. Dans le contexte inédit qui est le nôtre, quel est le message envoyé notamment aux agents de l'Etat français, qui sont eux censés assurer la continuité des services offerts par les établissements scolaires ? Ils ne sauraient être considérés comme des Français de seconde zone. Cette continuité pédagogique à distance peut d'ailleurs, par essence et parfois plus facilement, compte tenu de l'accès difficile à internet, être assurée depuis la France.

Dans la plupart des cas, celles et ceux qui demeurent sur place ont été informés du fait que des autorisations de sortie du territoire pouvaient être accordées, sur la base de problèmes de santé, et des collègues ont ainsi pu partir en France. Mais compte tenu de la ligne générale adoptée, les autres personnels ne sont pas naturellement prioritaires, et certains nous disent vouloir partir sans pouvoir le faire.

Pour ce qui est de la dimension sanitaire, les remontées quotidiennes de nombreux personnels constatent une insuffisance de prise en charge sanitaire en cas de maladie, confirmée très objectivement par les comptes-rendus réguliers de la Taskforce, par la presse nationale comme internationale.

Un retour vers la France peut permettre d'empêcher le pire. Nous vous demandons, au nom de la sécurité des personnels et de leur protection sanitaire, d'accéder aux demandes de celles et ceux qui souhaitent revenir en France.

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, amplifiée par la situation sécuritaire dans plusieurs pays, ces restrictions doivent donc, à notre sens, être levées. Votre dernier message aux agents du MEAE précise que « *notre attention envers tous nos compatriotes résidents à l'étranger est très attendue et reste entière. Leur protection demeure notre grande priorité.* ». Nous savons tous que cette protection ne peut et ne pourra être garantie partout. Dans l'objectif de protéger cette population, il est urgent de leur permettre, s'ils le souhaitent, de rentrer en France.

Toutes et tous ne le souhaiteront pas, ou ne le pourront. A ce titre, il nous faut à nouveau attirer votre attention sur la situation de tous les personnels de droit local des établissements en gestion directe et conventionnés de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Si l'on peut inclure la situation des nationaux français dans le périmètre de notre demande, une attention toute particulière doit bien sûr également être apportée à l'ensemble de nos collègues non français, qui n'auront pas cette possibilité, mais qui demeurent toutefois impliqués quotidiennement dans le rayonnement de la France à l'étranger.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benoît TESTE
Secrétaire Général de la FSU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoît Teste', with a long horizontal stroke extending to the right.